



Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 9 septembre 2024 à la salle ACO

Début de la séance : 19h30

Rédaction du procès-verbal : Lena Chapatte

Après avoir salué l'assemblée et le public, la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Valérie Mercier. Elle donne lecture de l'ordre du jour et passe la parole à Yvan Botteron pour l'appel, qui rappelle qu'il reste encore un siège vacant au Conseil Général.

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17.06.2024
3. Prolongation de la zone réservée sur le territoire communal
4. Rapport des commissions
5. Informations du Conseil communal
6. Interpellations et questions

1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG) : Valérie Mercier, présidente Yvan Botteron Kevin Girardin Soren Heubi Sylvia Amez-Droz Pascal Gauthier Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Patrick Reymond Total : 9 présents	Conseil communal (CC) : Anne-Laurence Quadranti, présidente Roger Faivre Michel Heubi Serge Vermot Pierre-André Vuillemez Administratrice communale : Sarah Chapatte	Frédéric Simon-Vermot

2. Procès-verbal de la séance du 17.06.2024

La parole n'est pas demandée.

→ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Prolongation de la zone réservée sur le territoire communal

Il n'y a pas de question, Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Rapport des commissions

Commission financière. Rien à signaler

Commission des naturalisations et des agrégations. Rien à signaler

Commission de l'urbanisme.

Pascal Gauthier annonce qu'une séance a eu lieu le 26 août 2024, et que tous les membres étaient présents. Trois objets ont été soumis à l'appréciation de la commission, et tous ont été approuvés. Le premier concerne la réalisation d'une fumière de 70,5 m² au Haut-des-Roussottes, en zone agricole. Le deuxième porte sur la mise en conformité de l'agrandissement du hangar suite à l'installation de panneaux solaires au Maix-Lidor. Le troisième est relatif à la prolongation de cinq ans de la durée d'application des zones réservées dans le contexte du redimensionnement de la zone à bâtir. Une demande purement formelle, car le délai est requis lorsque le PAL (plan d'aménagement local) est toujours en cours d'élaboration mais arrive à son terme. Le Conseil Général vient d'approuver cette requête par un lever de mains.

Commission des chemins. Rien à signaler

Commission du feu et de la salubrité publique. Rien à signaler

Commission intercommunale pour l'organisation de l'école.

Sylvia Amez-Droz annonce que Frédéric Simon-Vermot, Serge Vermot et elle-même se sont retrouvés avec la commission le 11 juillet 2024. Ils ont fait des comparatifs entre les frais d'écolages et ont discuté des frais de déplacements pour les six élèves de La Brévine scolarisés à La Chaux-du-Milieu. Ils désireraient adopter une vision à plus long terme sur la problématique de la scolarisation, afin que celle-ci ne soit pas rediscutée chaque année. Elle évoque également l'enquête menée par La Brévine sur la possible installation d'un parascolaire pour la rentrée 2025-2026. Elle annonce également que la convention du GRIPPOL (Groupe régional de l'instruction publique politique) nécessite une réécriture, car les Brenets y sont encore présents et qu'elle n'est par conséquent plus valable. Elle termine en indiquant qu'ils vont bientôt se retrouver pour discuter de l'organisation des transports, afin de continuer à conserver les trois collèges.

Pascal Gauthier souhaite savoir si l'initiative du parascolaire est récente ou si elle a déjà été débattue, et s'il s'agit d'une résolution unilatérale de La Brévine. Il précise que la Chaux-du-Milieu avait déjà ouvert une structure, mais qu'elle n'était pas assez fréquentée.

Anaëlle Marquet demande si le parascolaire serait ouvert uniquement le midi ou également le matin et à seize heures.

Valérie Mercier dit que ces questions seront traitées en temps voulu.

Conseil intercommunal du SEVAB. Valérie Mercier annonce qu'elle s'est rendue à la séance du 2 juillet 2024. Le comité directeur a été nommé à l'identique, soit Stéphane Rosselet, Lionel Bourquard et Yann Benoît. Lors de celle-ci, un crédit de 260'000 francs a été approuvé pour un changement de conduites aux Gillottes.

Pascal Gauthier se questionne sur le contrat d'achat d'eau entre le SEVAB (syndicat intercommunal des Eaux de la vallée de La Brévine) et Viteos. Il dit que le mètre cube est facturé 3.80.- aux privés, et qu'il espère que le syndicat ne l'achète pas plus cher. La présidente dit qu'elle ne peut pas répondre, car elle n'a pas les chiffres sous les yeux.

5. Informations du Conseil communal

Anne-Laurence Quadranti remercie les précédents intervenants. Elle conseille de ne pas trop s'essouffler sur la question du parascolaire, qui n'en est encore qu'au stade du sondage. De plus, la présentation du sondage a été légèrement maladroite, le questionnaire a été envoyé sans préciser ses tenants et aboutissants, il contient quelques lacunes, tout le monde peut y répondre, finalement, il n'aura aucune valeur. Elle rappelle qu'une commission ne peut pas prendre de décision, ni agir sans l'accord des conseils communaux. Les trois conseils communaux se retrouvent mi-septembre, elle déplore le fait que La Brévine n'ait pas attendu quelques semaines afin d'en parler tous ensemble. Elle précise qu'elle a déjà écrit au conseil communal de La Brévine, avec copie à celui de La Chaux-du-Milieu, afin de lui faire part de ces remarques. Bref, pas tout le monde est bien au courant de la situation, le sujet sera discuté le 17 septembre. Elle souligne néanmoins que le Cerneux-Péquignot n'est pas contre cette idée, et qu'il n'y a pas d'animosité.

Anne-Laurence Quadranti signale ensuite que le conseil communal a bien pris ses marques, et que de gros dossiers arrivent. Elle demande aux nouveaux membres s'ils veulent bien dire quelques mots sur leurs premières impressions.

Serge Vermot dit que le travail est passionnant, qu'il y a de nombreuses informations à trier, mais qu'il est ravi.

Michel Heubi acquiesce, il dit que les informations sont au départ assez complexes, qu'on ne maîtrise pas toutes les abréviations, mais que l'activité est intéressante.

Anne-Laurence Quadranti rappelle que L'ACN (Association des communes neuchâteloises) et l'Etat proposent des formations fort intéressantes et utiles pour les nouveaux conseillers, qui ont lieu au début de chaque législature, et qu'il n'est pas encore trop tard pour s'y inscrire.

6. Interpellations et questions

Valérie Mercier demande si quelqu'un a des questions sur ce qui a été annoncé aujourd'hui. Elle rappelle, comme elle n'a rien reçu, que si quelqu'un a des questions sur d'autres objets, il doit les déposer par écrit avant la séance.

Pascal Gauthier prend la parole. Il précise que ses remarques, qui sont quelques réflexions et questionnements personnels, ne nécessitent pas de réponse immédiate.

Il commence par aborder la dissolution du STIVAB (syndicat du stand de tir de la Vallée de La Brévine), et se demande quelles en seront les conséquences, est-ce qu'il y a une convention qui règle l'utilisation du stand. Il dit que le programme de 2024 n'a pas été affiché, et relève les problèmes de nuisances, de bruit et de limitations à la mobilité que le stand peut poser. Il ne veut pas que la fréquentation du stand de tir augmente.

Il revient ensuite sur l'incendie de la ferme du Creux du 15 août 2023, et souligne l'efficacité du corps de sapeurs-pompiers de la vallée. Il dit que selon la presse, vingt-six pompiers professionnels et volontaires se sont mobilisés, mais qu'il voudrait voir un compte rendu des effectifs, des coûts, etc. Est-ce que le Conseil Communal a reçu un rapport, la loi sur la prévention contre les incendies prévoit une possibilité de se retourner contre l'auteur en cas de faute grave ou de négligence, et des frais peuvent lui être réclamés.

Il aborde ensuite la fête nationale de 2023. L'ADCP (Association de développement du Cerneux-Péquignot) et la société de Jeunesse, qu'il souligne compétentes et actives, ont malheureusement eu un déficit lié à la location d'une tente. D'après lui, c'est à la commune de prendre en charge les frais d'un événement tel que la fête nationale, et non pas aux associations locales, surtout lorsque les comptes sont positifs.

Il soutient ensuite que lors d'un décès, la majorité des familles choisissent l'incinération, et souhaitent souvent disperser les cendres dans la nature, car il n'est pas toujours aisé d'entretenir les tombes. Or, selon lui, c'est le rôle de la commune de s'interroger sur ces pratiques, et elle devrait peut-être envisager de créer un jardin du souvenir pour le dépôt de ces cendres.

Il conclut en déclarant que la commune a la chance d'avoir beaucoup de nouveaux arrivants, et qu'elle devrait donc organiser un apéro communal, lors duquel seraient invités les récents citoyens, et où les sociétés locales pourraient se présenter.

Sylvia Amez-Droz se demande si la problématique du parcage au Locle est toujours d'actualité, ou si elle devrait réécrire une lettre. Valérie Mercier lui dit que la question n'a pas été oubliée, qu'elle doit encore être discutée par le Conseil Général.

Valérie Mercier lève la séance à 20h00

Le Cerneux-Péquignot, le 09.09.2024

La Présidente

Valérie Mercier

Le Secrétaire

Yvan Botteron